DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 15 février 2023

02.2023-07	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **OBJET : Acquisition d'un bâtiment et de deux parcelles situées à Saint-Hilaire-de-Clisson à la société DRM**

VU les articles L. 5211-10 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'avis des domaines en date du 21 décembre 2022,

Considérant le courrier reçu le 8 janvier 2023 par lequel M. Vincent Gross, Président de la SAS DRM, dont le siège est situé La Borne Blanche 77139 Marcilly, informe la Communauté d'agglomération de sa volonté de lui céder son bâtiment et ses parcelles cadastrées ZK 44 et ZK116 sis 5324 route de Clisson 44190 Saint Hilaire de Clisson au prix de 45 000 € HT,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'approuver l'acquisition à la société DRM du bâtiment et des parcelles cadastrées ZK 44 et ZK 116 d'une contenance totale de 16 610 m² sis 5324 route de Clisson à Saint Hilaire de Clisson (44190).

ARTICLE 2 : De préciser que le prix d'acquisition est fixé à 45 000 HT.

ARTICLE 3 : De préciser que l'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par Clisson Sèvre et Maine Agglo.

ARTICLE 4 : De signer lui-même, ou son représentant, toute pièce relative à l'application de la présente décision.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230216-2-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 16-02-2023
Publication le : 16-02-2023

Publication sur le site internet le : 16/02/2023